

Date de dépôt : 10 février 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Patrick Lussi : Evolution du déficit technique des caisses publiques de pension

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 février 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Selon le rapport annuel 2008 de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), la performance de la fortune de la CIA a été de moins 14.5% en 2008 (contre 4.4% en 2007 et 9.1% en 2006), tandis que la performance moyenne des caisses de pension suisses a été, pour 2008, de moins 12.9%. Les caisses suisses auraient ainsi perdu en moyenne entre 15 et 20 points de couverture, essentiellement à cause de la crise des marchés boursiers. S'agissant de la CIA, son degré de couverture est passé de 72.2% à 57.8% entre fin 2007 et fin 2008, ce qui représente une perte de couverture de 14.4 points. Ainsi, au 31 décembre 2008, avec un degré de couverture de 57.8%, la CIA présentait une fortune nette de prévoyance de 5.377 milliards de francs, respectivement un déficit technique de 3.92 milliards de francs.

Compte tenu du déficit technique que connaissent les caisses de pension publiques, du projet de fusion des caisses de pension de la fonction publique genevoise (CIA, CEH, CP) - qui va indubitablement affecter l'équilibre financier des caisses - et des garanties accordées par l'Etat aux caisses publiques de retraite, ma question est la suivante :

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il indiquer l'évolution du déficit technique des caisses publiques de pension au cours des dix dernières années ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'Etat de Genève garantit le paiement des prestations statutaires de quatre caisses de pension publiques :

- la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA),
- la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH),
- la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de la police et de la prison (CP), et
- la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FTPG).

Ces caisses de pensions, à l'exception de la CP, dérogent au principe du bilan en caisse fermée, conformément aux articles 69, al. 2 LPP et 45, al. 1 OPP2 et appliquent des systèmes financiers mixtes, raison pour laquelle elles sont autorisées à avoir un degré de couverture inférieur à 100%

Les états financiers cantonaux indiquent, à chaque fin d'exercice, le montant d'engagement brut et net de ces institutions. L'engagement brut correspond au total des engagements de chacune des caisses. Le montant d'engagement net correspond à la différence entre la fortune disponible et leur couverture intégrale.

EN MILLIONS

	1999		2000		2001		2002		2003	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
CIA	6'020	1'300	6'238	1'378	6'675	2'011	7'220	2'828	7'644	2'842
CEH	1'801	233	1'898	244	2'007	303	2'242	668	2'402	618
CP	823	-	867	-	888	-	923	-	950	-
FTPG	337	125	356	136	371	148	383	155	393	148

	2004		2005		2006		2007		2008	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
CIA	7'944	2'919	8'226	2'495	8'526	2'355	8'863	2'468	9'310	3'933
CEH	2'580	635	2'746	462	2'896	381	3'063	399	3'271	1'071
CP	973	-	1'037	-	1'081	-	1'102	-	1'144	-
FTPG	402	136	419	131	434	130	452	139	473	197

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP